

I. Vers un PPRE pour Elèves à Haut Potentiel

Préambule :

Si les principes suivants peuvent être appliqués à une grande majorité des cas, on ne peut assez insister sur le caractère **unique** du profil de chaque EHP. Il faut donc plutôt raisonner en termes d'axes d'**aménagement**s et de **réflexes pédagogiques** à adopter qu'imaginer qu'une recette pourra fonctionner à l'identique dans toutes les situations.

I. Notions générales

- Les besoins éducatifs particuliers des EHP doivent dans la mesure du possible donner lieu à un **accompagnement individualisé** sous la forme de **tutorat d'un adulte**. Celui-ci sera idéalement mené par un adulte référent sensibilisé à la problématique de la précocité et au cas particulier de l'élève concerné.
- Cet accompagnement devra être mené dans un esprit **d'ouverture et de franchise** avec l'élève, pour lui permettre de prendre conscience de ses spécificités et de devenir **acteur** de ses progrès dans le cadre d'une logique de contrat.
- Il faut souligner qu'un grand nombre d'EHP sont en recherche d'un **contact privilégié avec l'adulte** et présentent une **affectivité exacerbée**. Il faudra donc mener cet accompagnement avec tact et bienveillance. Ce rapport privilégié peut conduire par moments à un certain déséquilibre pour l'adulte, qui peut être remis en cause dans ses méthodes et ses approches.
- En dernier lieu, les particularités propres à chaque EHP doivent donner lieu à un **diagnostic précis** (quels sont les points d'accroche scolaires, quelles sont les difficultés rencontrées ...). Celui-ci doit être suivi d'une **démarche ouverte et expérimentale** dans la création et la modification des **aménagement**s dont il pourra bénéficier. Il ne faut pas craindre de faire fausse route et de changer d'approche au cours du travail mené avec l'élève.

II. Adaptations pédagogiques

- Une première **adaptation** peut s'exercer sur les **contenus d'enseignement**. Une variation des **supports** et des **situations de travail** est à privilégier (travail en autonomie, sur documents multiples ...). De même, il faut éviter de proposer des exercices d'application répétitifs sur une même notion et privilégier un **réinvestissement sous une autre forme** (construction d'exercices sur le sujet, mise en œuvre dans le cadre de tâches complexes ...).
- Les méthodes pédagogiques elles-mêmes doivent donner lieu à la plus grande réflexion. Dans l'esprit de l'ouverture préconisée plus haut, on n'hésitera pas à laisser un certain nombre de **latitudes** à l'élève (dans un premier temps se concentrer sur le résultat et non sur la démarche par exemple, sur le fond plus que sur la forme, autoriser une activité parallèle mais encadrée à l'élève qui aura terminé plus rapidement son activité, réfléchir à une canalisation spécifique de la prise de parole ...).
- Dans l'esprit d'une prise de conscience et pour la mise en place de progrès, il faudra également **amener l'élève à comprendre progressivement le sens des attentes scolaires** (en termes de travail comme de conduite) et à s'approprier progressivement ces attentes (tout en continuant à cultiver ses points forts).
- La **méthodologie** et l'**organisation** peuvent également donner lieu à des difficultés, qui doivent être traitées dans le cadre d'un accompagnement individuel ou collectif.
- Enfin, un souci tout particulier doit être porté à la **socialisation** de l'élève, en raison d'un sentiment de **décalage** fréquemment ressenti. Ce décalage peut se manifester de différentes manières (de l'agressivité au renfermement) et doit en tous cas donner lieu à une vigilance et à un traitement spécifique par les différents acteurs de la communauté éducative.
- En tout état de cause, une relation étroite **avec la famille** semble essentielle pour accompagner l'élève dans ses progrès et dans la spécificité de son parcours (y compris dans le cadre d'une accélération ou d'un aménagement de son parcours).

II. Prise en charge scolaire adaptée aux besoins des élèves à Haut Potentiel

d'après la circulaire n° 2009-168 du 12-11-2009

NB : le terme d'EHP concerne les élèves pour lequel le diagnostic a été posé (bilan psychométrique, avis du médecin et /ou du psychologue)

1. deux pôles

✚ des **aménagements** appropriés

✚ une **accélération** possible de la scolarité

2. une obligation :

⇒ intégrer son action dans une **stratégie globale**, continue et cohérente pour pouvoir mettre en place les adaptations nécessaires.

l'enseignant dans sa classe	le directeur d'école
<ul style="list-style-type: none"> ✚ différenciation pédagogique, ✚ mobilisation des ressources de l'école (aides personnalisées, voire aides spécialisées), ✚ mise en œuvre de tous les moyens disponibles ✚ coordination de l'ensemble des interventions à travers un projet cohérent 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ organisation collective ✚ parcours de l'élève

3. des relations bienveillantes et constructives avec les parents

- ✚ établir une relation de **confiance** avec eux,
- ✚ leur transmettre une **information** objective et précise,
- ✚ construire un **projet de scolarité** recueillant leur pleine adhésion,
- ✚ ménager des **rencontres** régulières pour travailler avec les parents,
- ✚ les **accompagner** dans quelques moments importants :
 - . Le diagnostic du haut potentiel;
 - . L'entrée en sixième

SUGGESTIONS PEDAGOGIQUES pour une prise en charge scolaire adaptée des EHP

4/ des réponses pédagogiques possibles en prenant **conscience** de l'ensemble **des leviers**, à **choisir** en fonction du **profil** de l'élève:

A/ La prise en charge dans la classe et autour de la classe	B/ Une organisation particulière , éventuellement dérogoire	C/ Un parcours scolaire adapté
<ul style="list-style-type: none"> - attitude de l'enseignant : → s'informer sur le fonctionnement particulier de l'élève → poser un diagnostic pédagogique précis (points forts, points faibles) → donner du sens aux apprentissages → expérimenter des aménagements → faire preuve de bienveillance - relations de l'E.H.P. aux autres élèves : → canaliser sa prise de parole mais lui laisser sa place → l'aider à accepter de prendre les autres en compte et veiller à ce qu'il ne soit pas mis à l'écart voire harcelé. - enrichissement des contenus : proposition de situations plus complexes, anticipation dans les programmes, offre de lectures, recours aux technologies usuelles de l'information et de la communication ; pas de répétition d'exercices mécaniques. - appui sur ses centres d'intérêt - renforcement de l'autonomie à travers des situations de recherche, réalisation d'exposés, exercice de responsabilités, rôle ponctuel d'aide auprès d'autres élèves - aide à l'acquisition de méthodes de travail, d'organisation personnelle, explicitation de ses démarches (par l'élaboration de cartes mentales par exemple.) - apport d'aides spécifiques, y compris à travers les A.P.C. - évaluation : mêmes bases d'évaluation que pour ses pairs, évaluation positive pour les travaux complémentaires avec développement de démarches d'autoévaluation. - la construction d'un projet personnalisé pouvant aller jusqu'à un véritable P.P.R.E. 	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px; text-align: center; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p><i>Réflexion sur le parcours de l'élève dans son ensemble</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en charge dans des groupes spécifiques - les décloisonnements, permettant l'approfondissement de certains domaines, le regroupement d'élèves sur projet ou la formation de groupes de besoin - la fréquentation de la classe supérieure dans certaines disciplines (accélération différenciée du parcours) - l'offre d'activités différenciées et /ou complémentaires. 	<p style="text-align: center;">-</p> <ul style="list-style-type: none"> - les possibilités d'accélération du cursus (une année en primaire) et l'accompagnement que nécessite cette pratique : → avis de l'élève, des équipes pédagogiques et des professionnels qui le suivent. → réflexion sur le parcours dans son ensemble - l'accompagnement des charnières de la scolarité (entrée en élémentaire, en collège).